Service de logopédie, psychologie, psychomotricité Glâne-Veveyse
Budget de fonctionnement 2026 commentaires

	CHARGES
301	**Traitements du personnel**
	Selon les directives de la Direction des Finances, l'élaboration du budget 2026 a été réalisé sur la base de l'échelle des traitements 2025 avec une augmentation des paliers de 0.367% * annuel correspondant au mois de septembre à décembre 2026. Les dotations en EPT reconnues par le Sesam pour l'année 2026 sont les suivantes: Psychologie : thérapeutes 5.87 EPT, responsables 0.30 EPT Logopédie : thérapeutes 11.64 EPT, responsables 0.40 EPT Psychomotricité : thérapeutes 2.68 EPT, responsables 0.20 EPT Totalité thérapeutes : 20.19 EPT Totalité responsables : 0.90 EPT Le 10% de la dotation totale accordée à une autre mesure pédago-thérapeutique n'est plus activé. La totalité des EPT reconnus par le Sesam par secteur a ainsi été considérée au budget 2026. De ce fait, le dépassement actuel de 0.92 EPT attribué au secteur de la psychomotricité est à charge des communes. Le budget 2026 se présente avec les EPT suivants : Psychologie : 5.87 EPT (reconnu Sesam) Logopédie : 11.64 EPT (reconnu Sesam) Psychomotricité : 2.68 EPT (reconnu Sesam) Psychomotricité : 0.92 EPT (non reconnu Sesam) Totalité thérapeutes: 21.11 EPT Totalité responsables de secteur : 0.90 EPT □
2199.3000.00	**Jetons de présence des membres des autorités et des commissions**
	Augmentation en lien au rajout de 2 membres au sein du comité de Direction
2199.3010.01	**Traitements du personnel direction**
	*Augmentation du palier
2199.3010.02	**Traitements du personnel administration**
	*Augmentation du palier
2199.3010.03	**Traitements du personnel psychologues**
	*Augmentation du palier, ainsi qu'augmentation d'EPT pour arriver à la dotation reconnue par le Sesam
2199.3010.04	**Traitements du personnel logopédistes**
	*Augmentation du palier, ainsi qu'augmentation d'EPT pour arriver à la dotation reconnue par le Sesam et CHF1500.00 forfait stagiaire
2199.3010.05	**Traitements du personnel psychomotriciens**
	*Augmentation du palier ainsi que 14ième salaire thérapeute pour la reconnaissance de 35ans de service
2199.3010.13	**Traitements du responsable psychologie**
	Aucune augmentation d'EPT/ *Augmentation du palier
2199.3010.14	**Traitements du responsable logopédie**
	Aucune augmentation d'EPT/ *Augmentation du palier
2199.3010.15	**Traitements du responsable psychomotricité**
	Aucune augmentation d'EPT/ *Augmentation du palier
2199.305	**Cotisations patronales**
	Elles découlent des salaires
2199.3052.09	**Recapitalisation caisse de pension**
	La recapitalisation totale et finale 2026 à la CPPEF figure sous ce poste. La répartition de la particiaption cantonale et communale figure au poste 4631.02 et 4632.01
2199.3064.00	**Rentes transitoires, retraite anticipée**
	Diminution car 11 mois fin de retraite anticipée d'une collaboratrice.
2199.3090.01	**Frais de formation du personnel**
	Diminution liées au maintien de la stratégie de formation: priorisaton des formations collectives tout en maintenant une prise en compte des forfaits personnels
2199.3090.02	**Supervisions du personnel**
	Statu quo en lien aux situations qui se complexifient et les demandes des thérapeutes qui sont présentes.
2199.3091.00	**Frais de recrutement du personnel**
	Légère diminution avec un "garde fou" pour anticiper les fluctuations de personnel (départ en retraite dune collaboratice, congés maternités)
2199.3099.00	**Autres charges du personnel**
	Ajustements qui tiennent compte de l'augmentation des EPT, les primes et diverses attentions liées au RH's
2199.3100.00	**Fourniture de bureaux**
	Légère augmentation qui tient compte de l'augmentation du personnel et des coûts des fournitures.
2199.3101.00	**Matériel d'entretien, de conciergerie, de consommation**
	Petite augmentation pour renouvellement matériel
2199.3102.00	**Frais d'impression et de publication**
	Diminution car maintien de la stratégie de limitation des impressions. Les publications sont limitées à celles des AD.
2199.3104.03	**Matériel de thérapie, psychologues**
	Diminution car le matériel disponible est fourni. L'accent mis sur des compléments et actualisation nécessaires.
2199.3104.05	**Matériel de thérapie, psychomotriciennes**
	Augmentation conséquente pour l'achat obligatoire de test pour les 4 antennes
2199.3110.00	**Meubles et appareils de bureau**
	Diminution des achats dans les antennes principales avec une priorité donnée aux achats liés aux présences des thérapeutes dans les écoles.
2199.3113.00	**Matériel informatique (ordinateur, imprimante)**
	Augmentation significative car basculement des achats prévus en investissement dans le compte fonctionnement pour ne pas être dans l'obligation d'investir si pas nécessaire.
2199.3118.00	**Acquisition de logiciels et de licences**
	interservices pour soutenir la charge adminstrative des thérapeutes et garantir la confidentialité des données
2199.3120.01	**Electricité**
	Situation statutaire par précaution
2199.3120.02	**Chauffage**
	Situation statutaire par précaution
2199.3130.01	**Téléphones**
	Siutation statutaire qui couvre l'ensemble de nos frais abonnements téléphones et internet
2199.3130.05	**Frais de traduction**

	Légère diminution en analyse des comptes 2024 mais par précaution maintient d'un montant important car de plus en plus d'enfants allophones
2199.3132.03	**Frais de gestion du SPO**
	Diminiution et prise en compte de l'offre du SPO.
2199.3133.00	**Charges, hébergements, serveurs informatique**
	Augmentation liée aux nouveaux hébergements, aux enjeux sécuritaires, au personnel et demandes en plus
2199.3150.00	**Entretiens de meubles et appareils de bureau**
	Diminution au vu des comptes 2023-2024
2199.3158.00	**Maintenance informatique**
	Augmentation liée à la maintenance du 3CX et le rajout des abonnements sentinel one afin d'assurer la stabilité et la sécurité de notre dispositif.
2199.3160.00	**Loyers** Loyers des locaux : Le Carré d'As à Romont, y compris places de parc La salle de psychomotricité d'Ursy Le Vicariat à Châtel-St-Denis, y compris places de parc La salle de psychomotricité à Attalens
2199.3170.01	**Frais de déplacements direction/administration** Augmentation due aux fréquents déplacements du directeur, des responsables de secteur et de l'administration entre les deux districts
2199.33	**Amortissement du patrimoine administratif existant**
	Amortissement biens mobiliers sur 10 ans Amortissement matériel informatique sur 4 ans (selon tableau du service des communes)
3401.00	**Intérêts passifs des engagements financiers** Augmentation au vu des comptes 2024 **REVENUS**
2199.4631.00	**Subventions cantonales**
	Le Sesam fixe, par année civile, la dotation en EPT des thérapeutes et des responsables de secteur. Il subventionne le 50% des frais afférents à l'accomplissement normal des tâches, soit les charges salariales (y compris charges sociales) des thérapeutes et responsables de secteur ainsi que les coûts de fonctionnement considérés limités au 10% du total des charges salariales des thérapeutes et responsables de secteur
2199.4631.02	**Participation du canton à la recapitalisation CPPEF**
	cf. commentaire du 2199.3052.09
2199.4632.01	**Participations des communes à la recapitalisation CPPEF**
	cf. commentaire du 2199.3052.09